

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/08/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	18

Vote
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :
Et

Publication ou notification du :

L'an 2020, le 28 Août à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/08/2020. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 04/09/2020.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, SALMON Karen, WEILAND Coralie, MM : COUROUSSÉ Gilles, LE CALOCH Christian, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Absents représentés : Mme GELLE Béragère (pouvoir à Mme BOURDEAU Odile), Mme PINSON-LERAY (pouvoir à M. de TROGOFF Hervé) et M. JACQMIN Philippe (pouvoir à M. LE CALOCH Christian)

Absente excusée : Mme TEMPLÉ Aurélie

A été nommée secrétaire : Mme WEILAND Coralie

2020_42 – Création d'emplois d'agents recenseurs

M. le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement en 2021 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 25 juin 2020 ;

Il est proposé au conseil municipal la création d'emplois de contractuels en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 044-214400913-20200828-2020_42-DE



Le conseil municipal décide :

- De créer deux emplois d'agents recenseurs, contractuels, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/08/2020
Le Maire
Hervé De TROGOFF

